

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communales-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20170510_09

Séance du 10 mai 2017

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 13

Date de la convocation :

2 mai 2017

Date d'affichage :

18 mai 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Nicolas GRIFFOND, Jean-Yves QUETY.

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Ventes d'herbe pour l'année 2017

Conformément aux propositions de la commission, le conseil municipal reconduit l'ensemble des ventes d'herbe de l'année 2017, à l'exception de plusieurs parcelles à Petit-Villard qui font l'objet de changements, mais les conditions tarifaires restent identiques :

- Parcelles ZA 80, ZA 81 : Mme Céline MARTIN et M. Steve SANCHEZ
- Parcelles ZC 44, ZK 18 et ZB 11 : GAEC du Lancier
- Parcelle ZE 82 (lot n°1 - 2 ha 11 a) : M. Patrick ROUGET
- Parcelle ZE 82 (lot n°2 - 1 ha 11 a 48 ca) : GAEC de la Sauge
- Parcelle ZE 67 (lot n°1 - 1 ha 01 a) : GAEC Les Normands
- Parcelle ZE 67 (lot n°2 - 1 ha 70 a 95 ca) : M. Gilles MELET

Concernant les parcelles ZA 80 et ZA 81, la Commune prendra en

charge l'acquisition des piquets nécessaires à la mise en place d'une clôture.

Enfin, le conseil municipal décide de formaliser par une vente d'herbe au prix annuel de 10 €/ha le pâturage d'entretien effectué au Martinet (parties des parcelles 161 ZH 43-46-47-92-95 non occupées par la station d'épuration) par M. Julien RATTE pour une surface de 80 ares environ. *M. Henri RATTE, intéressé par l'affaire, n'a pas pris part au vote.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE